

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES DONNEURS D'ORDRE :

Décryptage de la prévention dans les bâtiments

⚠ Cette formation ne satisfait pas aux exigences de l'arrêté de compétences du 23/02/2012.

PUBLIC CONCERNE	PREREQUIS
<ul style="list-style-type: none"> • Donneurs d'ordre et leurs collaborateurs: Maître d'Ouvrage - Maître d'œuvre, Architectes, Economistes - Coordonnateur SPS, pilote d'opération (O.PC), etc. • Responsables maintenance et exploitation des bâtiments, chefs d'établissements • Gestionnaires de patrimoines immobiliers publiques ou privés; Collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de prérequis spécifique • Maitriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE
<ul style="list-style-type: none"> • S'imprégner de la problématique « amiante » et le risque sanitaire associé • Connaître le contexte réglementaire de la prévention des risques d'exposition à l'amiante, le rôle et les obligations de chaque acteur de l'opération • Décrypter les activités et interventions sur des matériaux, équipements et matériels susceptibles d'émettre des fibres d'amiante

APERÇU DU CONTENU – PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques et propriétés de l'amiante - Effets des fibres d'amiante sur la santé. • Matériaux, produits, équipements et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante. • Prévention du risque amiante : architecture des principales réglementations spécifiques à l'amiante <ul style="list-style-type: none"> - Le code du travail : règles de prévention et techniques relatives au traitement de l'amiante - Le code de la santé publique : protection et information de la population - Le code de l'environnement : gestion et traitement des déchets amiantés • Rôle des différents acteurs et organismes de prévention • Obligations de repérage et évaluation du risque amiante – les évolutions récentes • Les obligations et responsabilités du Donneur D'ordre. <ul style="list-style-type: none"> - Repérages amiante dans le cadre de vente, location, travaux dans le bâtiment, maintenance, démolition. - Réalisation des repérages et obligations consécutives. - Dossier Technique Amiante (DTA) : contenu, mise à jour et diffusion. • Prise de décisions nécessaires et pratiques à mettre en œuvre pour assurer une bonne gestion du risque Amiante dans toutes les phases de l'opération • Distinction entre sous-sections 3 (retrait) et sous-section 4 (intervention / maintenance) • Incidences de la présence d'amiante sur les travaux d'entretien / maintenance ou sur les futurs projets de travaux <ul style="list-style-type: none"> - Sur les moyens à mettre en œuvre - Le choix des entreprises - Les couts et les délais à prévoir - Gestion du risque en co-activité, site occupé... - Les interventions en régie • Conclusions: synthèse des bon reflexes bonnes décisions – Savoir être accompagné

METHODES PEDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Exposés sur diaporama et vidéo projecteur, adapté l'activité du stagiaire - Etude de cas concrets • Développement de cas d'étude des stagiaires - Retour d'expérience, échanges • Remise d'un recueil de documents et d'une attestation de suivi de stage

DUREE / EFFECTIF	DATES ET LIEUX DE SESSION
<ul style="list-style-type: none"> • 1 jour (7 heures) <p>Sessions de 10 stagiaires maximum 6 stagiaires minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter notre planning et nous contacter <p>Les sessions se déroulent au sein des locaux AGCIP</p> <p>Formation intra-entreprise : contacter le secrétariat</p>